

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PRÉFET

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° ³⁷⁸¹ 2008 du 10 septembre 2008
Portant modification de la composition du Conseil
Départemental de l'Éducation Nationale des Pyrénées-
Orientales

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le Code de l'éducation, Livre II – titre 3 – Chapitre V, et notamment l'article L.235-1 ;

VU le décret n° 85/895 du 21 août 1985 relatif aux Conseils de l'Éducation Nationale dans les départements et les académies, et notamment son article 4 ;

VU la circulaire interministérielle du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public et la mise en place des Conseils de l'Éducation Nationale institués dans les départements et les académies (sauf départements d'Outre-Mer) ;

VU la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 3384/2007 du 18 septembre 2007 portant renouvellement du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale des Pyrénées-Orientales modifié par l'arrêté n° 3016/2008 du 16 juillet 2008 ;

VU les propositions adressées par M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation des Pyrénées-Orientales le 25 juillet et le 2 septembre 2008 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du département des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté n° 3384/2007 du 18 septembre 2007 modifié est rectifié comme suit :

IV) Membres représentant les personnels titulaires de l'État :

Proposés par la Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U.)

Titulaires

M. Gérard GIRONELL
Professeur certifié hors classe au lycée
François Arago de Perpignan

Mme Anne-Marie DELCAMP
Professeuse certifiée hors classe au collège
Saint-Exupéry de Perpignan

M. Jérôme GUY
Professeur des écoles à l'école élémentaire
de Saint Marie de la Mer

M. Marc MOLINER
Professeur certifié au lycée Jean Lurçat
de Perpignan

M. Grégory RAYNAL
Professeur des écoles à l'école élémentaire
Jules Ferry de Thuir

Mme Chantal ARGENCE
Professeuse certifiée au lycée François Arago
de Perpignan

Suppléants

Mme Véronique DUPAYAGE
Professeur de lycée pro au EREA LEA lycée
Joan Miro de Perpignan

M. Stéphane MESTRES
Professeur certifié au lycée François Arago
de Perpignan

Mme Monique HERNANDEZ
Professeur des écoles à l'école maternelle
Vertefeuille de Perpignan

M. Christophe GEORGET
Professeur certifié au collège Saint Exupéry
de Perpignan

M. Alain VIBERT GUIGUE
Professeur des écoles à l'école maternelle Marcel
Pagnol de Rivesaltes

Mme Evelyne SALLANNE
Professeuse agrégée au collège Gustave Violet
de Prades

Proposés par l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)

Titulaires

M. André MURAT
Professeur certifié au collège Joffre
de Rivesaltes

M. Jean-François VIRAMA
Directeur d'école élémentaire à
Villeneuve de la Rivière

M. Xavier SUELVES
Professeur des écoles à l'école élémentaire
de Claira

Suppléants

Mme Maryse VIDAL
Infirmière de l'Éducation Nationale au collège
Madame de Sévigné de Perpignan

M. Jean-Yves MELWIG
Directeur du SEGPA – collège Marcel Pagnol de
Perpignan

M. Georges BRETONES
Professeur certifié au collège Alice et Jean Olibo
de Saint Cyprien

Le reste sans changement

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du conseil et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Perpignan, le 10 septembre 2008

Signé : le Préfet,
Hugues BOUSIGES

POUR AMPLIATION
Le Chef de Cabinet,



Muriel MOLINER